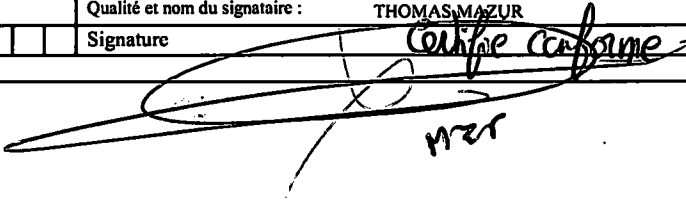


Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONTPELLIER - 3405 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2024 - 24938 - 2016 B 01633 - 820 329 845 - A.T.E.C

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Le Service Fiscal Fonction			Formulaire à déposer en double exemplaire			IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)				
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23		Régime simplifié d'imposition			X		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe						Régime réel normal							
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE													
Désignation de la société :						Adresse du siège social :							
Sas ATEC 8 AVENUE DE FONTMAGNE 34670 SAINT-BRES													
SIRET 8 2 0 3 2 9 8 4 5 0 0 0 1 1						Mél : antoine.le.roux@atec-sas.fr							
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :							
REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :													
						SIRET							
B ACTIVITE													
Activités exercées Travaux d'installation électrique dans t						Si vous avez changé d'activité, cochez la case							
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1 Résultat fiscal						Bénéfice imposable au taux normal			74 910		Déficit		
Bénéfice imposable à 15 %						42 500			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values													
PV à long terme imposables à 15 %						PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)				
Autres PV imposables à 19 %						PV à long terme imposables à 0 %							
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i>						Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i>			Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>				
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 <i>septies</i>						Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i>			Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>				
						Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i>				
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>						Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i>			Autres dispositifs				
Société d'investissement immobilier cotée						Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %													
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)													
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %													
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2085-SD)													
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre													
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée													
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre													
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays													
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON X Si oui, indication du logiciel utilisé													

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SARL FIDUCIAIRE CEVENNES PROVENCE 1 BOULEVARD JEAN JAURES 30140 ANDUZE Tél : 0466616107		Nom et adresse du conseil : Tél :	
CGA/OMGA ☐ ☐ [Viseur conventionné] ☐ ☐ [(Cocher la case correspondante)]		Identité du déclarant :	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : 25/04/24 Lieu : ANDUZE	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Qualité et nom du signataire : PRESIDENT THOMAS MAZUR	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :		Signature 	

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTIA

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6				
1			2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%					
					0%	15%	19%		
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			500 914	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		Sas ATEC		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		8 AVENUE DE FONTMAGNE		34670 SAINT-BRES		
SIRET		82032984500011				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012	
		{	Autres *	014	016	15 743
	Immobilisations corporelles *			028	030	7 883
	Immobilisations financières * (1)			040	042	89 919
	Total I (5)			044	048	25 373
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	052	
	Marchandises *			060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066	
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	436 276
		{	Autres* (3)	072	074	27 269
	Valeurs mobilières de placement			080	082	
	Disponibilités			084	086	55 289
	Charges constatées d'avance *			092	094	
	Total II			096	098	518 834
Total général (I + II)				110	112	655 190
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		500
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves ()		dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131	132		207 981
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136		91 257
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142		304 738
Provisions pour risques et charges				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		19 339
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		78 791
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169		169	17 197	172	96 938
	Comptes courants d'associés			173		56 862
	Autres dettes			175		718
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176		252 649
Total général (I + II + III)				180		557 387
RENVU(S)	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 049
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	417

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas ATECNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le											
						3	1	1	2	2	0	2	3				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210											
	Production vendue	{	biens	215		214											
			services *	217		218							1 899 936				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222				
	Production immobilisée*												224				
	Subventions d'exploitation reçues												226				
	Autres produits												230	68 267			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232							1 968 203				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)												234				
	Variation de stocks (marchandises)*												236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)												238	120 825			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *												240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)											242	684 112			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE *											243	3 530	)	244	16 826
	Rémunérations du personnel*												250	710 442			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	238 233			
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI											255		)	254	29 256
	Dotations aux provisions												256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259									2 955				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		140											
Total des charges d'exploitation (II)						264							1 802 649				
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270							165 554				
Produits financiers (III)					280		4						Charges financières (V)	294	65		
Produits exceptionnels (IV)														290	8 748		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347									300	57 881			
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348													
Impôt sur les bénéfices* (VII)													306	25 103			
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)													310	91 257			
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312		91 257						314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316												
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318												
	Provisions non déductibles*				322												
	Impôts et taxes non déductibles*	(cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324		25 103										
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247											330	1 050			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248															
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249								251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998													
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999													
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987								342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexies A)	989												
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138												
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344												
	ZFANG (44 quaterdecies)	345															
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993												
	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346								350				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647												
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648												
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641												
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990													
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649													
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		117 410			354					
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356										
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		117 410			372					

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas ATEC						Néant ☐ *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	11 768	412	3 974	414		416	15 743	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	39 217	442	824	444		446	40 041	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	88 053	462		464	23 387	466	64 666	
	Autres immobilisations corporelles	470	9 335	472	1 250	474		476	10 585	
Immobilisations financières		480	5 321	482		484		486	5 321	
TOTAL		490	153 694	492	6 049	494	23 387	496	136 356	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	2 989	502	4 894	504		506	7 883
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	26 493	532	5 135	534		536	31 627
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	53 659	552	16 077	554	18 704	556	51 032
	Autres immobilisations corporelles	560	4 110	562	3 150	564		566	7 260
TOTAL		570	87 250	572	29 256	574	18 704	576	97 803

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	RENAULT	2	ISMAUTO-	3	DACIA DUSTER-	4		5				
			TRAFIC BC 789		CIT.BERLINGO		BD939YC							
		6		7		8		9		10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme								
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1	9 000	9 000												
2	8 116	4 560	3 556	417	-3 140									
3	6 271	5 144	1 126		-1 126									
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
TOTAL	578	23 387	580	18 704	582	4 683	584	417	586	-4 266	588		589	
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590		583		594		595			
TOTAL		596		-4 266	585		597		599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	94 021
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	125 700
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : Sas ATEC		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	21	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 899 936	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	1 899 936	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	3	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	211 102	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	496 625	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2 955	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	710 682	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	1 189 257	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	1 189 257	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	1 899 936	Effectifs au sens de la CVAE * 023 21
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas ATEC

ADRESSE (voie)

8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL

34670

VILLE

SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LE ROUX Prénom(s) ANTOINE
Nom marital LE ROUX % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 05/06/1986 N° Département 34 Commune MONTPELLIER Pays France
Adresse : N° 8 Voie AVENUE DE FONTMAGNE
Code Postal 34670 Commune SAINT-BRES Pays France

Titre (2) M Nom patronymique MAZUR Prénom(s) THOMAS
Nom marital % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 24/03/1985 N° Département 30 Commune ALES Pays France
Adresse : N° 4 Voie RUE DU JEU DE L'ARC
Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN 8 2 0 3 2 9 8 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas ATEC

ADRESSE (voie) 8 AVENUE DE FONTMAGNE

CODE POSTAL 34670

VILLE SAINT-BRES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

Siège social

8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES

RCS MONTPELLIER 820 329 845

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 91.257 € en réserves ordinaires, poste « Autres réserves ».

L'assemblée générale rappelle les dividendes versés au titre des trois derniers exercices :

- 2021 : 100.000 €
- 2022 : 100.000 €
- 2023 : 72.000 €

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée du 30 juin 2024.

LE PRESIDENT

("Certifié conforme")

Certifié conforme

NZM

ATEC

SAS au capital de 5.000 €

**Siège social
8 avenue de Fontmagne - 334670 SAINT BRES**

RCS MONTPELLIER 820 329 845

RAPPORT DE GESTION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

(Exercice clos le 31/12/2023)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis ce jour en assemblée générale ordinaire, afin de vous présenter les résultats de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et soumettre à votre approbation les comptes annuels et le bilan dudit exercice. Ces comptes ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice 2023, nous avons réalisé un chiffre d'affaires HT de 1.899.936 €.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 1.802.649 € dont notamment :

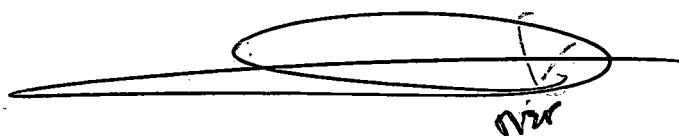
- 684.112 € d'autres charges externes ;
- 710.442 € de rémunérations du personnel ;
- 238.233 € de charges sociales ;
- 29.256 € de dotations aux amortissements.

Nous dégageons un bénéfice d'exploitation de 165.554 €.

Après comptabilisation des résultats financiers et exceptionnels, et d'une provision sur l'impôt sur les sociétés de 25.103 €, l'activité de cet exercice se traduit par un bénéfice net de 91.257 €.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice de 91.257 € en réserves ordinaires, poste « Autres réserves ».



Nous vous remercions d bien vouloir approuver les comptes et résolutions qui vous sont présentés, et de donner quitus à votre président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Préalablement, nous allons vous donner lecture de notre rapport spécial sur les conventions règlementées par l'article L 227-10 du Code de Commerce.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, elongated oval shape with a horizontal line through it, and a small 'N2r' written below it.